

Centre Intercommunal d'Action Sociale TERRE D'ÉMERAUDE COMMUNALE

Envoyé en préfecture le 08/04/2025

Reçu en préfecture le 08/04/2025

Publié le



ID : 039-200090801-20250326-DP_002_2025-DE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DÉLIBÉRATION N° 2025-02 SEANCE DU 26 MARS 2025

Objet : Conseil d'Administration : Rendu compte des délégations du Président et du Vice-Président

Nombre de membres :

En exercice : **25**

Présents : **18**

Pouvoirs : **4**

Date de convocation : 20/03/2025

Date d'affichage : 03/04/2025

Votants :	22	Pour :	22	Contre :	0	Abstentions :	0
-----------	-----------	--------	-----------	----------	----------	---------------	----------

L'an deux mille vingt-cinq, **le 26 mars 2025** à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du CIAS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de la Tour du Meix, sous la présidence de **Monsieur MOREL Denis, Vice -Président**.

Délégués présents : ALONSO Philippe, BLEUZE Michel, BORGES Marielle, BRANCHY Isabelle, BRIDE Marcel, CLOSCAVET Marie Claire, ETCHEGARAY Josiane, GRAS Françoise, MOREL Alain, MOREL Denis, MOREL Patrice, PARIS Robert, PONSOT Pauline, PUGET Ginette, RENAUX Marie-Louise, ROTA Josiane, RUDE Bernard, SCHAEFFER Catherine.

Excusés : BEVING Christophe, BROCHOIRE Myrtille, SARRAN Jean-Louis

Excusés ayant donné pouvoir : LUSSIANA Eddy à Denis MOREL, PANSERI Marianne à CLOSCAVET Marie-Claire, GAUTHIER-PACOUD Sandrine à ETCHEGARAY Josiane, PROST Philippe à Catherine SCHAEFFER

Secrétaire de séance : CLOSCAVET Marie-Claire

Rapporteur : MOREL Denis

Le RAPPORTEUR,

EXPOSE

Le Code de l'Action Sociale et des Familles (articles R.123-21, R.123-22 et R. 123-23) permet au Conseil d'Administration de déléguer au Président et au Vice-Président un certain nombre de décisions.

Monsieur le Vice-Président présente les décisions prises dans le cadre de cette délégation, à savoir :

AIDE SOCIALE :

- TRANSMISSION de **2** dossiers de renouvellement d'hébergement pour personne en situation de handicap.
- TRANSMISSION de **1** dossier d'Aide Sociale Personne Handicapée - 1ère demande au service compétent du Conseil Départemental du Jura.

- TRANSMISSION de **2** dossiers d'Aide Sociale Personnes Agées à l'hébergement en EHPAD – 1ère demande au service compétent du Conseil Départemental du Jura.
- TRANSMISSION de **3** dossiers d'Aide Sociale Personnes Agées à l'hébergement en EHPAD – renouvellement au service compétent du Conseil Départemental du Jura.
- TRANSMISSION de **1** dossier de demande APA à domicile pour une personne âgée.
- TRANSMISSION de **1** dossier SASPA (Allocation de solidarité aux personnes âgées ou minimum vieillesse)

AIDE EXCEPTIONNELLE : Sur dossier établi par l'assistante sociale

- Aide de 150 euros pour règlement partiel d'une facture de réparation de son véhicule– habitant commune MONTLAINIA
- Aide de 152,21 euros pour règlement facture eau - habitant commune Arinthod

CONTRATS ET CONVENTIONS :

- APPROUVER les termes de la convention 2025 signifiant un partenariat entre le CIAS de Terre d'Émeraude Communauté et l'Agence Nationale des Chèques Vacances (ANCV).

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION, après avoir entendu cet exposé et avoir délibéré,

DÉCIDE

DE PRENDRE ACTE de l'exercice de ses délégations par le Président ou le Vice-Président.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Vice -Président
Denis MOREL



L'autorité territoriale :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de son dépôt en Préfecture et de sa notification ou publication
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Besançon ou par l'application Internet Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication.